VIVRE AUX ADRETS

Bulletin d'information de la commune des Adrets édité par le Conseil Municipal

Décembre 2020 - N°15

SOMMAIRE

Éditorial
Les Commissions
Focus Services Communaux
Infos Pratiques
Ça se passe chez nous : l'École
Actions Sociales
Plan Local d'Urbanisme
Adressage, Fibre Optique
Travaux
SEM 7 Laux
EPIC Domaines Skiables
Dossier du Vivre : Le CO 7 Laux
Environnement, Agriculture
Itinéraires de randonnées
Communication
Carnet de naissances/Décès
Santé
Prévention
On a besoin de vous !
Ça bouge ! On sort !
Les Associations
Invitation Voeux 2021

Vivre Aux Adrets
Périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal : 28 mai 2001)

Directrice de la publication
Sophie RIVENS - s.rivens@lesadrets.fr

Secrétaire de Rédaction
Laurie ARGOUD-MARTIN
l.argoud-martin@lesadrets.fr

Rédacteurs et relecteurs
Les membres du conseil municipal et de la commission Communication avec l'aide d'habitants et associations des Adrets .

Service des lecteurs
Accueil de la Mairie : contact@lesadrets.fr

Éditorial

Chères Campanaises, Chers Campanais,

Voilà maintenant 6 mois que nous avons pris nos fonctions d'élus. Nous continuons de prendre nos marques en nous investissant dans le quotidien de la vie communale, nous commençons à nous projeter dans l'avenir et nous avons aussi identifié nos lacunes et marges de progression !

Prioritairement désireux de finaliser les projets déjà initiés, nous sommes, par exemple, heureux de vous informer que le plan d'adressage est achevé. Nous poursuivons également le travail engagé concernant les ENS des Coteaux secs et de la Tourbière du Poutaz.
Par ailleurs, nous avons engagé un travail sur nos organisations communales avec pour objectifs majeurs de se recentrer sur les besoins identifiés (aussi bien pour les campanais que pour les agents communaux), de donner plus de visibilité au travail effectué par nos services et d'apprendre à mieux travailler ensemble durant notre mandat.
La mise en place des commissions intercommunales et communales nous permet également de mieux nous structurer pour trouver notre rythme et permettre à chaque conseiller de trouver sa place et de se réaliser dans l'exercice de ce mandat.

Enfin, le contexte sanitaire, apporte une source de préoccupation majeure quant à la vie de notre station pour cet hiver, nous restons en alerte et sommes bien conscients des enjeux économiques pour l'ensemble des acteurs locaux, saisonniers, commerçants ou exploitants du domaine skiable. Nous nous engageons à les accompagner dans cette période complexe qui nous oblige tous à faire preuve d'adaptabilité, de flexibilité et de créativité.

En cette période, notre plus grande frustration reste de ne pas pouvoir nous inscrire dans la proximité et l'interaction avec vous. **Aussi, nous espérons pouvoir partager un moment de convivialité avec vous à l'occasion des vœux, programmé le samedi 9 janvier à 11h, dans le parc de la mairie. Dans cette perspective, l'ensemble du conseil se joint à moi pour vous souhaiter à tous, malgré ces circonstances particulières, de très belles et bonnes fêtes de fin d'année !**

Sophie RIVENS, Maire Les Adrets

Les Commissions Communales / Intercommunales

Le conseil municipal du 1er octobre a voté l'établissement des commissions municipales.

Les commissions municipales, permanentes ou spéciales, sont destinées à faciliter le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles ne disposent cependant d'aucun pouvoir propre et émettent des avis, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Certaines commissions acceptent des membres extérieurs permanents, d'autres non. Cependant, les commissions peuvent entendre, autant que de besoin, des personnalités qualifiées. Le référent responsable de chaque commission définit, en consultation avec les membres de la commission, le rythme et l'ordre du jour des rencontres. Les séances des commissions ne sont pas publiques sauf décision contraire de la majorité des membres de la commission concernée. **Treize commissions municipales ont été constituées à ce jour**. Si nécessaire, le conseil pourra décider, à l'avenir, de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière. Voici la liste des commissions et leur rôle ainsi que les conseillers municipaux concernés.

1/ Contrôle des listes électorales

Valérie CORDIER, Carole GODET

Cette commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin.

2/ Appel d'offres

Tifenn FINET, Delphine MORLAT, Florian BRUNET-MANQUAT, Sophie RIVENS

Elle lance des appels d'offres et ouvre les plis, choisit en fonction d'une grille de décision et rend un avis pour le Conseil Municipal.

3/ CCID (Commission Communale des Impôts Directs), Finances et Ressources Humaines

Delphine MORLAT, Sophie RIVENS

Elle est impliquée dans tous les domaines de la gestion financière de la commune ainsi que sur la gestion des ressources humaines.

4/ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Sabirine THIEFFENAT, Noël PETIOT, Valérie CORDIER, Delphine MORLAT, Carole GODET, Sophie RIVENS

Il s'occupe des affaires sociales : lien avec les personnes âgés, en difficultés, forfaits ski pour les jeunes...

5/ Solidarités et lien social

Sabirine THIEFFENAT, Noël PETIOT, Valérie CORDIER, Claude COLNAGHI, Laurie MARTIN-ARGOUD

Elle travaille à la création et au maintien du lien social notamment par des actions de solidarité et peut être consultée sur tous les projets relatifs à la jeunesse.

6/ Sécurité

Sophie RIVENS, Florian BRUNET-MANQUAT, Joël DUCROS, Tifenn FINET

Elle vérifie le respect des règles de sécurité relatives aux risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

7/ Aménagement, habitat et logement

François BOUSSUGES, Tifenn FINET, Damien CARTIER-MILLON, Sophie RIVENS

Elle peut être consultée sur tous les problèmes liés à l'urbanisme et travaille notamment sur le PLU.

8/ Travaux

Florian BRUNET-MANQUAT, François BOUSSUGES, Sophie RIVENS, Tifenn FINET, Damien CARTIER-MILLON

Elle étudie les projets nécessitant des travaux, analyse les devis et suit tous les travaux à faire.

9/ Agriculture, Forêt et Environnement Sentiers

Damien CARTIER-MILLON, Philippe GONSSOLLIN, Florian BRUNET-MANQUAT, Nathalie DE YPARRAGUIRRE, Valérie CORDIER, Noël PETIOT, Joël DUCROS, François BOUSSUGES

Elle étudie et met en place les projets d'entretien, de mise en valeur, de rénovation des sentiers et de la forêt communale ainsi que les projets environnementaux et agricoles.

10/ Tourisme et attractivité du territoire

Joël DUCROS, Sophie RIVENS, Noël PETIOT, Laurie MARTIN-ARGOUD, Claude COLNAGHI

Elle réfléchit et aide à la mise en place de toute animation dans le village ou la station et gère le domaine public (commerces ambulants...).

11/ Vie associative et culturelle

Noël PETIOT, Valérie CORDIER, Laurie MARTIN-ARGOUD, Joël DUCROS, Sabirine THIEFFENAT

Elle établit et entretient le lien vers les associations, gère l'occupation des salles communales, les activités sportives et culturelles sur la commune.

12/ Communication

Laurie MARTIN-ARGOUD, Sabirine THIEFFENAT, Sophie RIVENS, Valérie CORDIER, Delphine MORLAT

Elle travaille sur les moyens de communication de la commune et réalise la communication de la commune : Bref Mairie, Vivre aux Adrets, alertes SMS, Facebook, site web.

13/ Démocratie participative

Sophie RIVENS, Delphine MORLAT, Tifenn FINET, Nathalie DE YPARRAGUIRRE

Elle participe et conseille à la mise en place d'une démarche participative dans la commune.



Il existe également des commissions intercommunales, au niveau de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Chaque commune désigne des représentants pour participer à ces commissions qui se réunissent régulièrement et étudient les projets au niveau de l'intercommunalité. Ces commissions sont au nombre de huit, listées ci-dessous. La liste des conseillers communaux participant à chacune de ces commissions est disponible en Mairie (NB : généralement les membres s'occupant des sujets au niveau communal, sont membres des commissions intercommunales correspondantes).

- Agriculture et Forêt
- Aménagement, Habitat et Logement
- Culture et Patrimoine
- Déchets ménagers
- Environnement, Energie et Innovation
- Economie, Développement industriel, Commerce, Artisanat et services
- Finances
- Insertion, Emploi et Prévention jeunesse
- Eau et Assainissement
- Solidarités et Lien social
- Sports et Loisirs
- Tourisme et Attractivité du territoire
- Déplacements et Mobilités

Delphine Morlat

Focus sur nos services communaux - épisode 1 : la Mairie

La mairie des Adrets est ouverte tous les matins de 8h à 12h, mais savez-vous qui sont ceux qui gèrent la vie administrative de la commune ?

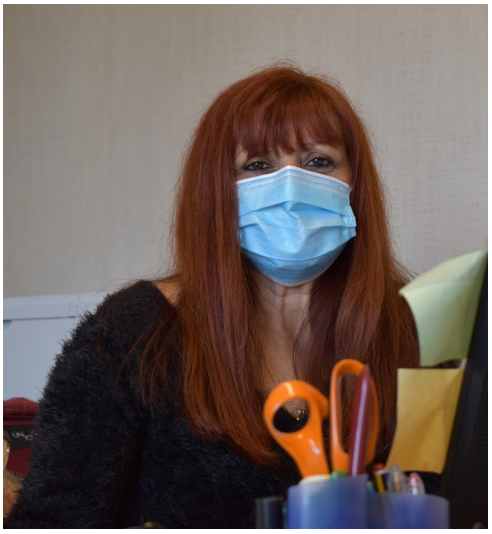

Françoise Loiacono est un pilier de la mairie ! Après avoir assuré l'accueil en mairie pendant plus de 20 ans, elle est aujourd'hui missionnée sur différentes tâches administratives et plus particulièrement elle est notre référente en matière d'urbanisme.

Elle s'est beaucoup investie sur le développement des services en lien avec l'enfance (il y a 20 ans, il n'y avait ni garderie, ni crèche, ni centre de loisirs !) et sa polyvalence lui permet aujourd'hui de faire évoluer son domaine de compétences (comptabilité, concessions funéraires...). Ses nouvelles responsabilités et la bonne dynamique d'équipe contribuent à sa motivation pour se mettre au service des administrés, même si elle regrette de ne pas avoir suffisamment le temps pour répondre comme elle le voudrait aux différents besoins et demandes des campanais !

Valérie Bruneau assure votre accueil présentiel et téléphonique tous les matins, relève les mails sur l'adresse contact@lesadrets.fr et assure le suivi et la coordination périscolaire depuis le mois d'août. Elle assure l'intérim suite au départ d'Isabelle Gougouneix qui a fait valoir ses droits à la retraite. Auparavant elle était agent polyvalent à l'école et grâce à cette expérience, elle assure la coordination du service périscolaire.

Elle assure également le suivi des dossiers d'état civil, la gestion du courrier. Son activité est très polyvalente et la pluralité de ses missions lui plaît particulièrement, surtout dans une ambiance de travail d'entraide. Ce qui lui plaît moins, c'est le sentiment de travail inachevé et le besoin de travailler souvent dans « l'urgence ». Malheureusement Valérie nous quittera au 31 janvier pour construire un autre projet professionnel pour lequel nous lui apportons tout notre soutien.



Éric Robutti est le dernier arrivé dans la commune, remplaçant d'Anouck Bourre, il assure le poste de secrétaire général depuis le mois de février. Arrivé quelques semaines avant le confinement, intégrer un nouveau poste, très polyvalent, avec une nouvelle équipe municipale inexpérimentée, dans un village inconnu, ne fut pas une mince affaire !

Ses missions sont toutes aussi diverses que variées, le situant à l'interface de tous les services communaux ! Ainsi il passe de la gestion budgétaire aux dossiers de subvention en passant par la résolution des problèmes du quotidien ! Le cadre de travail, la réorganisation du travail en mairie sont appréciés et, la polyvalence et la complexité des missions sont un challenge à relever pour notre nouveau secrétaire général !

Sophie Rivens

Infos pratiques

MAIRIE

- Une réorganisation des services administratifs de la Mairie a induit une évolution dans les moyens de communication avec vos services communaux. Ainsi vous pouvez contacter via cette adresse mail unique, l'accueil de la Mairie des Adrets, aujourd'hui assuré par Valérie Bruneau : contact@lesadrets.fr

- Le secrétariat du service urbanisme, lui est assuré par Françoise Loiacono, et peut-être contacté grâce à une adresse e-mail dédiée : urbanisme@lesadrets.fr Une permanence urbanisme a également lieu tous les lundis matin de 10h à 12h, de préférence sur rendez-vous, elle est assurée par François Boussuges, adjoint et/ou Françoise Loiacono.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu jeudi 4 février 2021.

Laurie Argoud-Martin

Ça se passe chez nous : l'école

La rentrée des vacances de Toussaint du lundi 2 novembre s'est passée sereinement grâce à la préparation et l'adaptation du binôme équipe enseignante et équipe communale. La rentrée initialement prévue à 10h s'est finalement passée aux heures habituelles. L'annonce de la presse le vendredi soir précédent a nécessité une réactivité de communication qui a semblé efficace sur notre commune.

L'hommage à Samuel Paty s'est fait, d'abord par la lecture du texte de Jean Jaurès pour les CM1 et CM2, en présence des élus des Adrets. De retour en classe, les élèves ont pu échanger avec leurs enseignantes sur la liberté d'expression, les valeurs de la République et sur le rôle de l'école dans notre société. Ces différents thèmes ont été abordés dans les classes à différents degrés en fonction de l'âge des élèves.

Le protocole sanitaire renforcé est en place, tout le monde s'efforce, depuis quelques semaines, de maintenir une ambiance bienveillante auprès des enfants. Les enfants de plus de six ans portent bien les masques et semblent très résilients. Je les en félicite. Ils mangent à la cantine par table de 4 du même niveau de classe. Les activités périscolaires se sont adaptées, certains grands, pour leur plus grand plaisir, profitent désormais du terrain de foot pour "taper la balle" .

Le premier conseil d'école de l'année a eu lieu le 3 novembre, il a réuni l'équipe de l'école, les parents et associations représentatives ainsi que les élus en charge des affaires scolaires. Le projet d'école a été défini pour les années 2018 à 2021. Nous sommes donc dans sa deuxième année d'application. Il se décline suivant plusieurs axes.

Axe pédagogique

- Améliorer les compétences orales des élèves, permettre à l'élève de restituer et d'échanger le langage pour communiquer et pour penser,
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : en lecture, améliorer la fluence et la compréhension.

Axe Culturel, Artistique, citoyen

- Participation au concours des incorruptibles. La classe reçoit une sélection de livres que les élèves liront, exploreront durant toute l'année. Ils voteront ensuite pour leur livre préféré.
- Éducation à la santé : identifier ses besoins, faire preuve d'autonomie en matière d'hygiène, être capable de se raisonner par rapport à son comportement alimentaire.

Axe Vie scolaire

- Relation parent-école : L'objectif est de construire une relation de confiance entre l'école et les parents. Rencontre individuelle dans le courant de l'année pour faire le point sur la progression de chaque élève.
- Depuis la rentrée scolaire, les enseignantes montent des projets et planifient des sorties mais les conditions sanitaires actuelles conduisent à des annulations successives.

Malgré une année compliquée en terme d'organisation, les enfants pourront néanmoins profiter de plusieurs sorties :

- Une sortie raquettes pour les maternelles est prévue cet hiver.
- Projet « Bien vivre ensemble, à l'école » : L'équipe enseignante a planifié l'intervention extérieure de la MAE (Mutuelle Assurance de l'Éducation). Intervention annulée en raison du confinement. Une solution de remplacement est à l'étude.
- Activités régulières : Cycle natation, le nouveau protocole ne permettait d'amener qu'une seule classe. L'équipe a préféré annuler le cycle natation pour cette année car il lui semblait difficile de pouvoir faire respecter les gestes barrière dans le bassin et dans les vestiaires.
- Ski de fond : planifié pour les classes de CP à CM2.

- Tennis (professeur de Theys) aura lieu pour la dernière période de la classe de MS.
- Projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) : cette année, l'école a de nouveau été éligible à ce dispositif. De ce fait, nous avons le projet de renouveler les vidéoprojecteurs les plus anciens de l'école. Le financement se fera par la participation municipale versée à l'école l'an dernier et qui n'a pas été dépensée en raison du confinement.

Sécurité : Un exercice incendie a eu lieu avant les vacances de la Toussaint. Compte tenu du contexte relativement anxiogène du moment, les exercices de sécurité se feront ultérieurement et les enfants seront prévenus et préparés. Des exercices vont être aussi effectués sur le temps de cantine et de périscolaire.

Périscolaire : le projet

Inscription garderie : le règlement va évoluer pour permettre plus de fluidité dans les réservations et annulations. Le portail de réservation va être ouvert jusqu'à la veille pour réserver et/ou annuler pour le lendemain, une impression sera faite tous les matins par la Mairie. Le tarif sera unique (plus de tarif ponctuel et plus cher, sauf pour ceux qui ne sont pas inscrits) ce qui facilitera le traitement des situations particulières. Les familles recevront une information sur le nouveau fonctionnement en décembre. Il sera effectif dès janvier.

Le repas de Noël aura lieu à la cantine le 17 décembre.

Sabirine Thieffenat

Actions sociales

Le CCAS (Centre communal d'action sociale)

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS des Adrets se sont réunis le 30 septembre dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame Rivens Sophie, Maire.

Mme Le Maire expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer. Sabirine Thieffenat étant seule candidate, elle est élue vice-présidente.

Les missions du CCAS sont variées :

- Aide matérielle et financière aux personnes en précarité médicale et/ou sociale. Accompagnement dans les démarches administratives, lien avec l'assistante sociale de secteur.
- Organisation d'évènements destinés aux personnes âgées, particulièrement goûter des anciens (65 ans) et colis (70 ans). Animations dédiées (ex : année précédente, 8 séances sur la psychologie positive).
- Aides sociales à la jeunesse (ex : forfaits de ski en fonction du quotient familial).
- Gestion et attribution des logements de la commune (4 logements école + Marmite).
- Projets sociaux et médicaux (ciblés en fonction des besoins identifiés).

Madame la Présidente, expose qu'après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, nous repartons sur le budget primitif (BP) 2020 : soit un budget total de 16 599,75 € (subventions communales, départementales, dons ...). Le budget n'est pas figé et pourra évoluer en fonction des besoins, projets et actions menées, ainsi qu'en fonction des possibilités financières de la commune.

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Comme chaque année le CCAS de la mairie des Adrets a le plaisir d'offrir aux campanais séniors un colis de douceurs pour les fêtes de fin d'année. Cette année, le contexte sanitaire ne nous permet malheureusement pas d'organiser un temps de rencontre convivial autour d'un goûter, d'un verre et d'échanges toujours très agréables. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir maintenir ce moment apprécié de tous et devons envisager d'autres modalités pour la remise des colis. Par ailleurs, nous avons fait le choix d'étendre la remise de colis à toutes les personnes de plus de 70 ans. Pour cette année, nous proposons aux bénéficiaires de venir retirer leur colis gourmand :

À la Marmite des Adrets, place du village - le 12 décembre de 9h à 18h

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir le chercher, il vous sera livré à domicile dans la semaine suivante. Nous vous souhaitons en cette fin d'année particulièrement bouleversante et éprouvante pour un grand nombre d'entre vous, de belles fêtes et restons à l'écoute de vos besoins. Au plaisir de vous retrouver pour un moment de réjouissances communes.

Les remboursements des forfaits de ski restent cette année soumis aux mêmes conditions. Les forfaits pré-commandés avant le 10 octobre peuvent être remboursés en partie par la mairie qui se base sur ce montant, sous conditions de revenus (Quotient familial). **Les familles ont jusqu'au 10 janvier 2021 pour faire leur demande à la Mairie.**

Bonne et belle fin d'année à toutes et à tous.

APASE - Association pour la promotion de l'action socio-éducative

Le 25 novembre dernier a eu lieu le comité de pilotage de la prévention éducative sur le territoire du Grésivaudan. J'ai participé à cette rencontre qui a réuni les services départementaux du Grésivaudan, du planning familial, des services éducatifs, des associations et des élus. Les éducateurs font face à des demandes d'accompagnement en constante augmentation. Afin de se recentrer sur leur mission première de Prévention Éducative, l'institution a entamé un travail à différents niveaux :

- Au niveau des accompagnements éducatifs afin de re-travailler en équipe les limites de ce que nous pouvions proposer aux jeunes du Grésivaudan.
- Au niveau de l'organisation du temps de travail des éducateurs afin de veiller à garder du temps de travail de rue et de présence sociale sur les territoires.

Aux Adrets est soulignée l'importance de la proximité et de la connaissance de nos jeunes. Certes il y a peu de problématiques sur notre commune mais la prévention est essentielle. Les projets doivent être engagés partout, même là où il n'y a pas de problème apparent. Le soutien à la parentalité doit avoir une place privilégiée.

La Mairie reste le relais et peut soutenir toute initiative. Jeunes et parents peuvent donc adresser leur demande en Mairie.

Sabirine Thieffenat

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La nouvelle équipe municipale reprend le sujet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à bras le corps !
Nous avons jusqu'ici pris connaissance des éléments existants.

Pour rappel :

- L'élaboration du PLU de la commune a été votée par délibération le 7 septembre 2010,
- Les études ont été lancées en 2011, assistées par Vincent BIAYS, Urbaniste missionné pour élaborer le PLU,
- Une première version du PLU a été instruite en 2015 et a reçu un avis défavorable pour les raisons suivantes :
    - enveloppe des terrains constructibles trop importante vis à vis des seuils fixés par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de la Région Urbaine Grenobloise et du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Le Grésivaudan,
    - absence de pièces spécifiques demandées dans le PLU : schéma directeur assainissement et eau potable, évaluation environnementale...

Les reprises faites suite à ce rejet n'ont pas abouti à un nouveau document en 2020.

Après analyse, les éléments du projet de PLU actuel ne sont plus en phase avec les exigences réglementaires (pièces nécessaires au dossier) et se basent sur des données et un diagnostic aujourd'hui obsolètes (données de 2010/2011).
Nous travaillons donc à la relance de l'élaboration du PLU avec une actualisation complète du document afin de répondre aux exigences réglementaires vis-à-vis de la composition du dossier et de son contenu.

Cette mise à niveau sera l'occasion de redéfinir avec précision les orientations et objectifs de développement de notre commune.

PLU ou PLUi (intercommunal), et pourquoi élaborer un PLU ?
Depuis la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de mars 2014, les articles L.5214-16 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article 136 de cette loi abordent la question du transfert de la compétence urbanisme à l'échelon intercommunal (PLUi). Pour résumer, la compétence portant sur l'urbanisme est automatiquement transférée à la Communauté de Communes, sauf si les communes opposées à ce transfert expriment leur opposition (délibération du conseil municipal) sous condition d'une minorité de blocage (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la communauté de communes). Le transfert de compétence est alors remis en question à chaque nouveau mandat.

Nous affichons aujourd'hui la volonté de maintenir la compétence urbanisme au niveau communal.
En effet, l'absence actuelle de document d'urbanisme nous met dans une position délicate en cas de transfert de la compétence à la Communauté de Communes, l'élaboration d'un PLUi devant tenir compte des documents existants au niveau communal. En l'absence de PLU, nous nous verrions alors imposées les décisions de la Communauté de Communes sur le développement de notre territoire. L'élaboration d'un PLU communal nous permettra donc d'imposer nos choix le jour où le transfert de compétence sera effectif.

François Boussuges

Adressage, Fibre Optique

Adressage : 51 voiries et 560 adresses créées

Une belle avancée pour le dossier de l'adressage, commencé par l'ancienne municipalité, la commission "adressage" a complété et finalisé le projet avec La Poste. Les cartes, créations de voiries et numérotations viennent donc d'être validées par La Poste, le conseil municipal et la préfecture. Le tableau des tracés et numérotations des habitations est en cours d'intégration par le Guichet Adresse de la Poste, le service des données IGN et le cadastre. Ainsi vous pourrez bientôt communiquer sur une adresse avec un numéro et un nom de voirie. La saisie des nouvelles voiries a déjà été réalisée sur *OpenStreet Map* si vous souhaitez les consulter.



La commission adressage a demandé trois devis, pour la réalisation des plaques de numéros et de voiries ainsi que pour les fixations, auprès des sociétés suivantes : La Poste, Girod Signaux et PubAlpes (le budget se situe entre 15 000€ et 20 000€). La première plaque de numérotation par habitation et les plaques de voirie seront financées par la Mairie. L'installation des plaques des voiries sera réalisée par la commune. La pose des numéros sur les habitations devra être réalisée par les habitants eux-mêmes, puisque cela touche à leur propriété privée (façade, boîte aux lettres...), elle pourra exceptionnellement être faite par la commune sur demande.

Il a été retenu que les plaques auront un fond de couleur bordeaux ou imitation bois, avec écriture crème, police d'écriture Helvetica, avec une bordure simple, et sur les plaques de voiries sera mentionné, sur la partie horizontale inférieure, " Les Adrets - Les 7 Laux".

À l'avenir, nous aurons la main sur *guichet-adresse.ign.fr*. Comme pour toute application, nous pourrons créer un compte et ensuite créer ou renommer des voies ; créer, modifier, ou supprimer des numéros.

Laurie Argoud-Martin

Fibre Optique

Les travaux sous-traités par le Département de l'Isère ont pris du retard, notamment suite à des malfaçons constatées dans le câblage réalisé par des sous-traitants. Il nous a été communiqué que la fibre ne serait à priori pas disponible pour les particuliers sur la commune avant 2022. Nous avons toutefois franchi une étape avec le plan d'adressage qui est une pièce nécessaire à la bonne poursuite des travaux. Soyez assurés que nous suivons ce dossier avec attention.

Travaux

Comment signaler un incident sur la commune ?

Pour tout incident constaté sur la commune, nous avons mis en place un formulaire de signalement à remplir : **https://forms.gle/cGihf65fz2YoaJLB8**. Cela nous permettra de pouvoir planifier les interventions ou de faire remonter les incidents aux structures et/ou personnes responsables. Vous pouvez aussi, bien-sûr, toujours signaler un incident à la Mairie, pendant les ouvertures au public, par mail à *contact@lesadrets.fr* ou par téléphone au 04 76 71 06 93.

Merci d'avance pour votre veille citoyenne !

Chemin de Rodesse: incidents et travaux







Le Chemin de Rodesse, emprunté par de nombreux campanais, est soumis à des problèmes récurrents : affaissements, problèmes de ruissellement, murets vieillissants... D'importants affaissements se sont produits dernièrement sur 4 zones, menaçant la viabilité du chemin.

Des devis de travaux ont été réalisés en urgence auprès de trois entreprises afin de traiter ces incidents.

Un arrêté municipal a également été pris afin de limiter l'accès des véhicules motorisés aux riverains dans le but d'éviter d'aggraver l'état du chemin. Nous engageons une réflexion globale sur les actions à mener sur ce chemin à court et long termes afin de maintenir sa viabilité pour les riverains et permettre aux campanais.e.s de profiter de cet itinéraire. Afin d'éviter une aggravation des problèmes actuels, nous appelons à la vigilance de chacun vis-à-vis de la circulation sur ce chemin.

François Boussuges

Carrefour d'Hurtières

Les travaux du carrefour d'Hurtières ont été réceptionnés. Des candélabres ont été commandés pour sécuriser le haut du carrefour depuis la route qui vient de Hurtières et des réparations sont en cours pour l'éclairage public.

De petits aménagements sont encore certainement à prévoir pour sécuriser, sans pour autant empêcher les riverains d'accéder à leurs terrains.

Florian Brunet-Manquat

Des nouvelles du côté "domaine skiable" (SEM 7 Laux)

J'écrivais mi-novembre : "*les travaux sur le domaine skiable se terminent et nous attendons avec impatience non seulement la neige mais également bien entendu les décisions des Autorités sur la suite du 2nd confinement mis en place le 29 octobre (Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020). Pour faire simple, si la neige est au rendez-vous, pourrons-nous ouvrir le domaine skiable ? Et si oui, avec quels services en station ?*
Et avec quelles mesures sanitaires ?"

Nous avons eu les réponses Présidentielle et Gouvernementale fin novembre et c'est la douche froide ! Les remontées
mécaniques et équipements collectifs en station devraient rester fermées à Noël.

Néanmoins, la situation sanitaire n'a pas empêché d'engager d'importants investissements cet été, toujours dans un soucis de diversifier et de renforcer l'offre touristique :

- Installation de 10 enneigeurs sur la piste de Crêt Granier côté Pleynet. Ces travaux réalisés par Technoalpin et les entreprises locales Midali, Caratelli et Moncenis soldent un marché engagé en 2017 soutenu par la Région et le Département.
  Investissement de 195 000 €.

- La première phase de la Grande Inspection (GI) du Télésiège de Pincerie (et oui déjà 14 ans…) côté Pleynet également. Cette année c'est la ligne (pylônes et balanciers) qui a été contrôlée en CND (contrôles non destructifs) par sondage. L'été prochain ce seront les gares et les sièges.

  Ces opérations de GI consistent en plus des contrôles annuels, à démonter les organes dit de sécurité pour vérifier l'absence d'usure prématurée. En cas de désordre, les pièces sont remplacées. Pour rappel, la 1ère GI arrive à 14/15 ans, la 2nde 10 ans plus tard puis ensuite c'est tous les 5 ans. Cette GI a été confiée au constructeur Doppelmayr.
  Coût : 98 000 €.

- Dans le prolongement des pistes ludiques scénarisées de la Taupe en 2018 et de l'écureuil en 2019, c'est un village d'animations "TAUPI CAMP, le camp des taupes warriors" qui a été installé à Prapoutel, sur la butte au-dessus du jardin d'enfants. Les enfants pourront profiter des nombreuses activités proposées sur ce "camp" : jeux de parcours, jeux de manipulation, labyrinthe en bois grandeur nature, tunnels, cabanes, espace luge sécurisé, toboggan sur neige, engins à pédales dans un parcours scénarisé… Les jeux sont déclinés selon les tranches d'âges et chaque enfant peut trouver l'activité qui lui correspond. Deux formules sont possibles : accéder aux jeux au gré des envies ou suivre le parcours de la Chasse au trésor !

  Ce camp de jeu est amené à évoluer au fil des saisons et existera en version hiver mais aussi en version été ! Le mobilier est essentiellement en bois et bien intégré, fait sur-mesure. Il a été mis en place par HO5 pour compléter l'offre de séjour. Une chasse au trésor sur la thématique de l'environnement montagnard vient également compléter ce village d'animations, afin de permettre aux enfants de mieux s'imprégner de ce qui les entoure. Les horaires d'ouverture restent à définir et l'accès sera en principe conditionné par la possession d'un forfait en cours de validité.
  Investissement : 190 000 €.





- Pour finir, ce sont 9 Gazex et 1 Obell'x qui ont été mis en place par AT2C et TAS pour pouvoir améliorer la sécurité du domaine skiable. Ces 10 appareils permettent de déclencher des avalanches à distance après les chutes de neige. Un mélange de gaz (stocké sur site dans un abri pour les gazex et directement embarqué pour l'Obell'x) est injecté dans ces appareils, l'explosion se produit à l'aide d'une étincelle, commandée à distance par un système radio. Ces équipements permettront de soulager les équipes d'artificiers les matins de PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement d'Avalanches) dans le but de pouvoir faire circuler les équipes d'exploitation plus rapidement d'un secteur à l'autre pour essayer d'être plus performant sur les horaires d'ouverture des remontées mécaniques les jours "de poudre"... Pour autant, le terrain de jeux des 7 laux est très vaste et prendra encore du temps à être sécurisé, c'est une première avancée ! Les premiers essais de tirs sont programmés dans les semaines à venir.
  Investissement : 600 000 € Communauté de Communes Le Grésivaudan + 96 000 € SEMT7L.





Tous ces investissements sont globalement supportés par la Communauté de Communes Le Grésivaudan. La SEM (Société d'Economie Mixte) des téléphériques des 7 Laux paye un loyer d'affermage couvrant ces investissements. En parallèle de ces investissements et travaux, les équipes des employés permanents, complétés par quelques saisonniers, se sont occupés de l'entretien annuel des pistes, remontées mécaniques, dameuses, réseau de neige de culture... Et une nouvelle signalétique a été mise en place au départ des remontées mécaniques tout comme des systèmes d'anti-sous marinage (pour éviter que les enfants ne glissent sous les garde-corps) sur les télésièges qu'emprunte l'itinéraire de l'Ecureuil.

En ce qui concerne l'ouverture du domaine, dont la date reste maintenant à définir : un protocole sanitaire est mis en place en interne en ce qui concerne les salariés de la société d'exploitation. Il était déjà en place cet été et sera élargi au personnel saisonnier cet hiver. Les pisteurs secouristes vont avoir une formation complémentaire et du matériel spécifique dédié "Covid 19". Bien entendu, la distanciation, le port du masque, le lissage des horaires d'embauche... sont la règle. Le télétravail ne pouvant évidemment pas être mis en place.

Un autre protocole sanitaire à l'image des transports en commun sera mis en place pour les clients, avec comme règle de base le port du masque et la mise à disposition de moyens de désinfection dans les files d'attente des caisses.
Le port du masque sera également obligatoire dans les files d'attente et sur toutes les remontées mécaniques.
La bonne nouvelle c'est que le ski se pratique à l'air libre avec une jauge dépassant largement les 4m² une fois sur les pistes ! C'est peut-être ce « bol d'air » qu'attendent les clients, comme nous avons pu le voir cet été avec une belle affluence dans nos stations de montagne.

Dans l'éventualité où le domaine skiable pourrait ouvrir, nous sommes prêts ! En revanche, nous espérons que tous les services et activités de la station pourront l'être aussi, en ce sens nous leur apportons tout notre soutien.

Jean-François Genevray, Directeur de la SEM 7 Laux

Sophie RIVENS, Présidente de l'EPIC Domaines Skiables du Grésivaudan



La candidature de Sophie Rivens, maire des Adrets, pour la Présidence de l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) des Domaines Skiables Communautaires du Grésivaudan a été rendue publique, cette dernière ayant été soutenue par le Président de l'intercommunalité, M. Henri Baile, et par la Vice-Présidente en charge de la gouvernance des stations, Mme Régine Millet.

C'est donc sans grande surprise que Sophie Rivens, a été élue Présidente de l'EPIC des Domaines Skiables du Grésivaudan, lors du conseil d'administration qui s'est déroulé le vendredi 20 novembre 2020, succédant ainsi à Gérard Cohard.

La volonté première de Sophie Rivens est d'honorer la confiance accordée, afin de mettre son investissement au service des 7 Laux et du Collet d'Allevard. Elle considère son rôle de Présidente « comme celui d'un facilitateur en créant du lien entre l'ensemble des acteurs concernés par la vie des stations de ski communautaires ». Se considérant comme la garante d'une meilleure cohésion, l'un de ses objectifs sera de « favoriser l'émergence de projets novateurs, en adéquation avec la volonté du Grésivaudan. »

En effet, considérant le contexte climatique, les préoccupations sur le devenir des stations communautaires du Grésivaudan sont majeures. Une réflexion sur le développement touristique 4 saisons, à moyen et long terme, a déjà démarré et s'impose désormais comme une évidence, afin que les stations du Collet d'Allevard et des 7 Laux puissent renforcer leur attractivité, et ce pour la clientèle de séjour ou les excursionnistes à la journée mais aussi et surtout pour les acteurs sociaux-économiques et les habitants du Grésivaudan, dans la perspective de proposer toujours une

offre plus attractive mais aussi pour consolider des emplois non délocalisables sur le territoire.

Bien que originaire des Adrets, et ayant une meilleure connaissance de la station des 7 Laux, Sophie Rivens compte sur une collaboration précieuse avec M. George Zanardi, 2ème vice-président, et M. Christophe Jassigneux, Directeur de l'EPIC. Leur expérience et leur très bonne connaissance du contexte favorisent la compréhension des enjeux locaux propres à chacune des stations, pour un engagement adapté à leurs côtés.

Enfin, de par son expérience personnelle en milieu hospitalier, elle considère comme essentiel la proximité avec les acteurs de terrain ; leurs expertises et les idées qui en découlent seront inspirantes pour mener à bien les projets qui seront engagés avec l'EPIC durant ce mandat.

Le dossier du Vivre : Le Club CO 7 Laux

Le Club Omnisports des 7 Laux Grésivaudan créé, au début de la station, regroupe les communes des Adrets, de Theys, Laval, La Ferrière et Pinsot. Le Club forme les enfants et les plus grands aux apprentissages du ski alpin, ski nordique, snowboard, ski freestyle et ski freeride, couvrant ainsi la majeure partie des sports de glisse.

À Prapoutel, le Club c'est aussi le Chalet Vert sur le front de neige à côté du télésiège des Bouquetins.

Le Club est affilié à la Fédération Française de Ski (FFS), les cours sont assurés par des moniteurs brevetés d'Etat et des moniteurs fédéraux avec pour objectif que les jeunes se fassent plaisir dans la convivialité et une bonne ambiance, qu'ils soient débutants ou compétiteurs.

Le Club forme aussi, pour ceux qui le souhaitent, les jeunes à la compétition et les accompagnent sur les courses qui se déroulent principalement les week-ends.



Dans cette exigence de performances sportives et techniques, les résultats en compétitions du Club sont très bons avec des titres régionaux, nationaux et internationaux chez les jeunes, les adultes et les masters.

Actuellement, plusieurs athlètes portent les couleurs des 7 Laux au plus haut niveau et notamment en équipe de France .

La section Ski Alpin compte 270 licenciés à Prapoutel et au Pleynet de fin décembre à fin mars.
En école de formation le Club accepte les enfants qui ont le niveau 1ère étoile acquis.
Entraînements le mercredi et le samedi et stages pendant les vacances scolaires.
Info : *co7laux-alpin.com*



Pour le Snowboard et le FreeSki : 60 licenciés à Prapoutel de fin décembre à fin mars. Le club accepte les jeunes à partir de 6-7ans .

Les entraînements snowboard ont lieu les samedis matin et les stages pendant les vacances scolaires.

Snowboard loisirs et compétition : mercredi, le samedi et stage vacances scolaires.

FreeSki loisirs et compétition : mercredi et le samedi + stage pendant les vacances scolaires.

Info : *https://www.facebook.com/groups/215859564661* ***ou*** *https://www.facebook.com/FreeSkiCO7laux/*

Le Nordique : Ski de fond et Biathlon 50 licenciés au Barioz et Prapoutel

Le club regroupe tous les ans une cinquantaine d'enfants à partir de 8 ans répartis dans des groupes en fonction de leur âge, leur niveau, leurs envies...



Les entraînements hiver le mercredi et le samedi + stage vacances scolaires.
Les entraînements d'automne et de printemps se font en ski-roues, en course à pied, en marche avec bâtons, avec des jeux collectifs...
Info : *http://www.co7lauxnordique.fr*

Vous êtes tous les bienvenus pour participer selon vos envies aux activités du Club !

LE CO7LAUX Grésivaudan

Forêt, Agriculture, Environnement

Sortie du 19 Novembre au matin. En virée avec l'ONF (Office national des Forêts)…

Nous voilà partis sous un ciel couvert pour le martelage de la parcelle 20 de la forêt communale se situant sur la station de Prapoutel. Le **martelage** est la désignation des tiges à abattre à l'aide d'un marteau forestier, d'où le nom. L'équipe est au complet : notre agent local, trois de ses collègues ainsi que son chef de secteur.

08h30 : nous voilà arrivés sur les lieux (1450 m). Après la présentation du contexte et description de la parcelle, les consignes sont données, nous débutons notre petite ascension jusqu'à 1580 m (partie haute de la parcelle). Le martelage d'une parcelle se fait toujours de haut en bas. Les agents de l'ONF se positionnent en virée, espacés d'environ 20 à 30 m chacun et se déplacent en courbe de niveau. Le martelage peut alors commencer …



Je ne fais que regarder leur travail qui est loin d'être simple car nous ne sommes évidemment pas sur une coupe à blanc (dans laquelle on coupe tout…) mais sur un choix rigoureux afin de sélectionner les plus beaux arbres et d'éliminer ceux qui ne produiront pas de bois de qualité.

J'essaye de comprendre leur méthodologie mais cela n'est guère évident pour le néophyte que je suis… Ils m'apportent donc tour à tour leurs explications dans le processus de marquage des arbres à abattre. Ainsi, parmi les plus vigoureux, les plus branchus sont éliminés mais également ceux ayant subi des dommages (cime brisée, frottement lors d'exploitation précédente ou chute de blocs…).

L'opération consiste à éclaircir la forêt pour ne préserver qu'un certain nombre de tiges parmi les plus belles… Elle permet également la récolte de bois qui sera vendue aux scieries locales qui le transformeront en bois de charpente. Dans cette parcelle dense, le but est aussi d'apporter de la lumière pour favoriser la **biodiversité**. Des arbres morts sont d'ailleurs repérés dans ce but, un triangle apposé sur leur tronc signale l'absolue nécessité de les conserver ! Ils seront l'habitat privilégié de nombreux insectes, oiseaux et champignons…

La parcelle ne comporte quasi exclusivement que des épicéas, les autres essences seront bien évidemment conservées pour **diversifier** le peuplement. Pas question d'y toucher !

Lors de l'exploitation, le bois abattu doit être tiré par un tracteur muni d'un treuil, situé sur une piste en amont, c'est le **débardage**. Il faut l'anticiper car, lors de la coupe, les arbres restants pourraient être abîmés par le passage des grumes (tronc auquel on a ôté les branches) ce qui n'est pas le but… Pour éviter cela, une partie de la parcelle ne sera d'ailleurs pas exploitée, la présence d'un **captage d'eau** à proximité limitant les possibilités d'accès à la parcelle et de création de piste. Mais c'est aussi le rôle de la forêt d'épurer et de préserver la qualité de l'eau…



Au bout de quelques heures, je m'essaie à anticiper les arbres qui vont être sélectionnés :

Il me reste encore du travail...

Il n'est pas loin de 13h00 et le martelage de la parcelle se termine sous une pluie fine.

Plus de 500 m3 de bois ont été marqués pour un total de 663 tiges. Les arbres de cette parcelle sont encore jeunes et de nombreux passages seront nécessaires pour favoriser la diversité et sélectionner les plus beaux sujets...

Un grand merci à l'ONF pour cette expérience enrichissante et pour la bonne gestion de nos forêts communales !

Joël Ducros, avec l'appui technique de David de Yparraguirre (ONF, Les Adrets)

Assemblée Générale de la Fédération des Alpages

Le 27 août dernier, s'est tenue à Autrans l'Assemblée Générale de la Fédération des Alpages de l'Isère – FAI. Cette association ayant son siège dans notre village (Parc de la mairie), il nous a semblé pertinent de vous la présenter.

La FAI est une association comptant près de 200 adhérents (éleveurs, communes de montagne, propriétaires d'alpages). Denis Rebreyend, son président, est un agriculteur en activité. La commune des Adrets y est représentée par trois élus, Damien Cartier-Million, Valérie Cordier et Nathalie de Yparraguirre.

Son directeur, Bruno Caraguel, encadre une équipe de 8 personnes.

Ses missions sont notamment :

- Les travaux d'améliorations pastorales : appui technique, médiation et mobilisation de financements extérieurs (Europe, Région, Département, Communes) pour améliorer la gestion des alpages (chalets, eau, accès, clôtures...),
- L'appui technique aux éleveurs et bergers pendant la saison d'alpage (héliportage de matériel, numéro d'urgence en cas de prédation...),

- L'expertise et gestion collective des alpages (structuration en groupements pastoraux et associations foncières pastorales, diagnostics pastoraux, appui au développement de filières…),

- La communication, le tourisme et la culture (dont l'organisation du festival international du film « Pastoralismes et Grands Espaces »).

L'équipe de la FAI a notamment présenté :

- La création d'une signalétique pastorale pour informer le public qu'il rentre dans un alpage et quelles sont les règles à respecter pour ne pas perturber l'activité pastorale,

- Le rendu d'une enquête sur les relations entre les chiens de protection (patous) et le public. Un clip pédagogique sur les bons gestes face aux patous a été réalisé et sera diffusé.

L'AG s'est poursuivie par la visite de l'alpage de la Molière (commune d'Engins) qui a permis d'échanger avec des éleveurs et bergers sur leur métier et ses évolutions. Cet alpage, situé à 1600 m d'altitude, accueille 300 génisses. Il fait partie de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du plateau de la Molière et du Sornin, géré par le Parc naturel régional du Vercors en lien avec les communes et le Département.



Éleveurs et bergers constatent depuis quelques années une sécheresse printanière et estivale liée au réchauffement climatique qui fait baisser la production d'herbe. Elle les oblige à acheter du foin pour nourrir leurs bêtes, ou s'ils ne peuvent faire face à cette dépense supplémentaire, à agrandir leurs surfaces en herbe ou encore à réduire la taille de leurs troupeaux. Ces évolutions sont étudiées dans le cadre du programme de recherche « Alpages Sentinelles »* qui suit la composition de la flore des alpages en lien avec l'évolution du climat.

Une belle journée riche en rencontres et en enseignements !

Pour plus de détails sur la FAI : **www.alpages38.org**

Nathalie de Yparraguirre

** Programme de recherche initié par l'IRSTEA, désormais intégré à l'INRAE, Institut de recherche pour l'agronomie, l'alimentation et l'environnement. Hermann Dodier qui partage son activité entre la FAI et l'INRAE assure le suivi de ce programme. Plus d'informations dans la brochure « **Comprendre le changement climatique en alpage** » téléchargeable sur :*
https://www.mountainwilderness.fr/IMG/pdf/changementclimatiqueenalpage_irstea.pdf

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La commune des Adrets compte deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire. Il s'agit de sites naturels reconnus pour leur patrimoine naturel et paysager, fragiles ou menacés. Ils sont également des lieux de découverte de la nature et de sensibilisation à la protection de la biodiversité (la diversité du vivant). Le Département de l'Isère est compétent pour labelliser, gérer et valoriser ces espaces naturels grâce à une taxe prélevée sur les permis de construire*. Il peut inscrire des sites dans son réseau des ENS à la demande des communes volontaires.

(* *La Taxe d'aménagement - part ENS, votée au taux de 2,5% du coût de la construction en Isère, compense l'urbanisation par la protection d'espaces naturels. Elle est affectée uniquement à la préservation et à la valorisation de la biodiversité. Loi du 18 juillet 1985.)*

Ainsi, après diagnostics et réunions d'information et de concertation avec les propriétaires concernés, le Département, à la demande de la commune des Adrets, a inscrit au réseau des ENS isérois :

- La tourbière du Poutaz, 15 ha, en décembre 2017,
- Les Coteaux secs des Adrets, 70 ha, en février 2018.

L'ENS de la Tourbière du Poutaz est situé au-dessus du hameau du même nom. Elle est essentiellement boisée (près de 7 ha de forêt communale) avec de petites clairières abritant des plantes rares et menacées, adaptées à ces milieux très humides et pauvres en nutriments que sont les tourbières. Une petite mousse très rare, l'hypne vernissée, y pousse ainsi qu'une plante carnivore, la drosera à feuilles rondes. En plus de sa richesse en espèces végétales et animales, cette tourbière est particulièrement précieuse pour réguler les pluies (elle stocke l'eau en période de crue et la restitue aux ruisseaux en période de sécheresse), filtrer l'eau (captage d'eau potable sur place), stocker le carbone (la matière organique non décomposée est accumulée dans la tourbe depuis la dernière glaciation, il y a environ 12 000 ans). Autant de services écologiques rendus gratuitement à notre collectivité si son fonctionnement naturel est restauré et préservé.

Pour toutes ces raisons, elle fait aussi l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) instauré par l'Etat en 2016, comme sur de nombreuses autres tourbières de Belledonne, pour protéger réglementairement ces milieux fragiles et irremplaçables.

L'ENS des Coteaux secs, sur le versant adret, s'étend sur 70 ha, sur les secteurs de prairies et de boisements secs au-dessus du village, entre les hameaux de Villard-Bernard et de Rodesse. Ces milieux naturels secs, ensoleillés, pentus, au sol peu profond, sont traditionnellement pâturés et fauchés, bien qu'assez peu productifs. Ils abritent des espèces adaptées à ses conditions extrêmes : nombreuses orchidées, dont l'orchis Punaise, protégée, plantes méridionales (astragale de Montpellier...), insectes (criquets, papillons dont l'azuré du serpolet), oiseaux (pie grièche écorcheur, guêpiers d'Europe...), reptiles (lézard vert).





Les pratiques pastorales et les prés-vergers ont permis le développement et l'entretien de ce patrimoine naturel tout en maintenant des paysages ouverts appréciés des habitants des Adrets. Ces pratiques agricoles sont à conforter et à valoriser pour maintenir cette biodiversité tout en permettant des productions locales de qualité (viande ovine et bovine, fruits...). Le site abrite également des boisements anciens de chêne blanc ou chêne pubescent, typique de ces milieux secs. Ces forêts anciennes hébergent des insectes devenus rares tels que l'impressionnant Lucane cerf-volant (jusqu'à 7 cm !) mais aussi des pics et des chauves-souris. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont la déprise agricole ou au contraire la surexploitation de certains secteurs, l'urbanisation et les coupes de boisements anciens.

L'outil ENS permet à la commune de préserver et de valoriser son patrimoine naturel ainsi que les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité, grâce à l'appui technique et financier du Département (75% d'aide pour toutes les actions entreprises et accompagnement par des techniciens du Département).

Pour pouvoir engager des actions sur les sites, au moins sur une partie, il est nécessaire au préalable que la commune ait l'accord des propriétaires via la signature de conventions d'adhésion au projet ou de conventions de gestion ou bien qu'elle acquiert des terrains à l'amiable au grès des ventes spontanées, en vue de leur protection à long terme. Un plan de gestion du site sur 5 ans pourra ensuite être élaboré, en lien avec les usagers du site.



Aussi, les propriétaires qui seraient intéressés pour participer à la préservation de ce patrimoine commun via une convention ou la vente de terrains peuvent contacter la commune. Pour ceux qui ne seraient pas intéressés, rien de s'impose à eux, ils continuent d'assurer librement la gestion de leurs parcelles comme ils l'ont toujours fait. Il s'agit d'une démarche volontaire et concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, alliant protection et valorisation des milieux naturels et/ou milieux agricoles (prairies sèches, vergers, anciennes vignes...).

Les espaces naturels sensibles ont également vocation à accueillir le public, dans le respect de la fragilité des sites, pour le sensibiliser à la protection du patrimoine naturel. Les coteaux secs, déjà très fréquentés par les habitants, s'y prêtent davantage que la tourbière du Poutaz, bien plus fragile et devant faire l'objet au préalable de travaux de restauration des milieux naturels.

Les ENS pourront à terme accueillir des classes de découverte de la nature (projets pédagogiques « A la découverte des ENS » financés par le Département) et des animations nature gratuites pour le grand public et les publics ayant peu ou pas accès à la nature (Campagne d'animation estivale sur les ENS du Département).

Pour commencer à agir en faveur de la préservation et de la valorisation de son patrimoine naturel et agricole, la commune envisage l'acquisition de 5,5 hectares parcelles forestières dans l'ENS des coteaux secs (zone d'observation**) dans le versant sous Rodesse, avec le soutien du Département qui subventionne ces acquisitions à hauteur de 75%. 1,9 hectares de parcelles forestières limitrophes à l'ENS seraient également acquises dans le cadre de la vente.

Pour plus d'informations sur les ENS : **www.biodiversite.isere.fr**

*** Zone tampon plus large que l'ENS où établir des partenariats notamment avec la profession agricole et mener des actions expérimentales (agriculture, sylviculture et accueil du public notamment).*

Nathalie de Yparraguirre et François Boussuges

ESPACE NATUREL SENSIBLE LOCAL
"Pelouses et coteaux secs des Adrets" (SL264) - Commune des Adrets

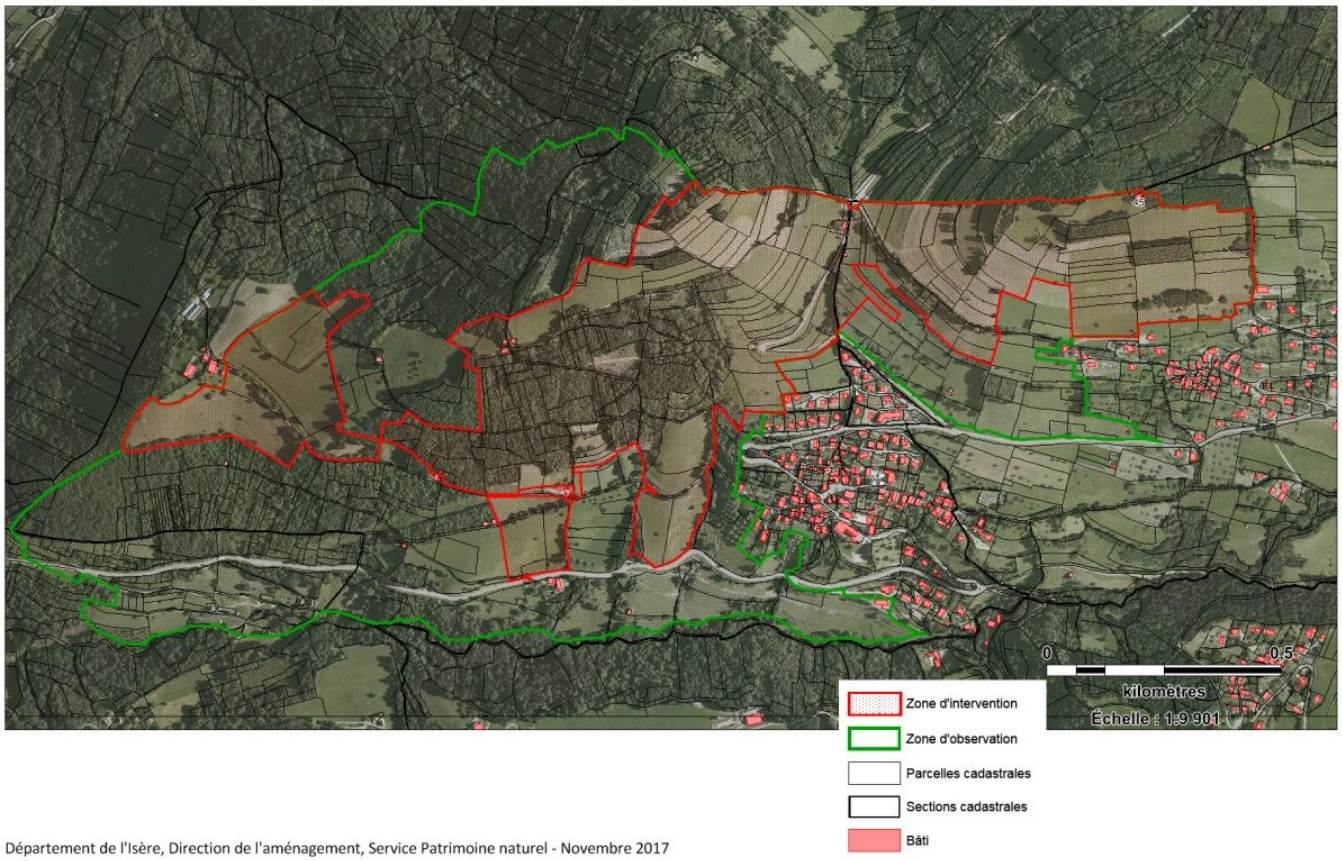

Département de l'Isère, Direction de l'aménagement, Service Patrimoine naturel - Novembre 2017

Espace naturel sensible local communal
Tourbière du Poutaz (SL175) - Commune des Adrets

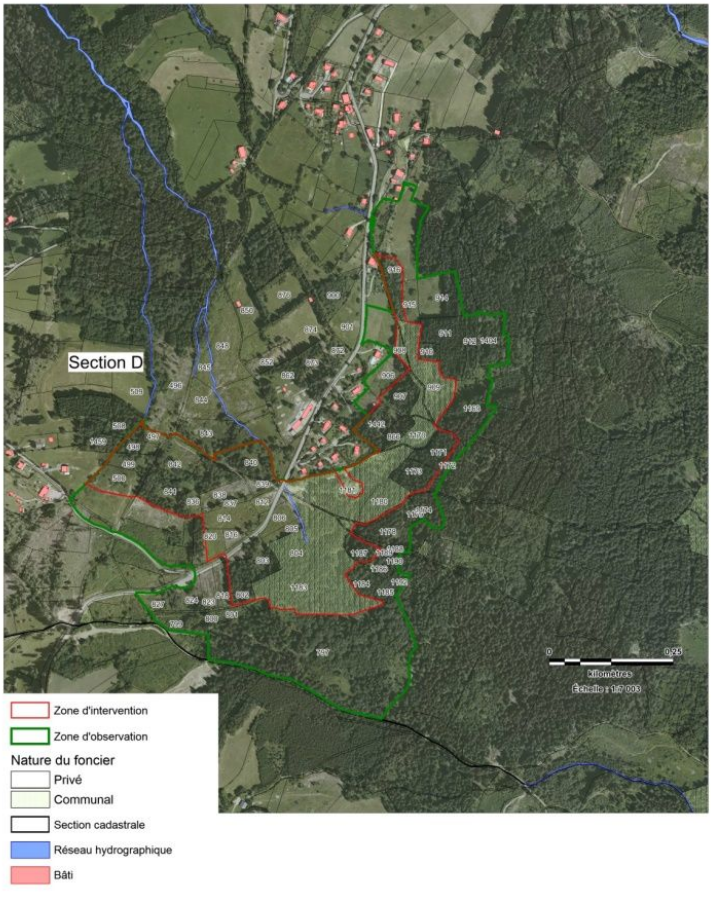

Département de l'Isère, Direction de l'aménagement, Service Patrimoine naturel - Février 2018

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

En ce moment, la Mairie des Adrets et la société Mogoma, spécialisée dans l'étude des itinéraires et mandatée par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, analysent les possibilités d'amélioration de notre offre de sentiers inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), sur la commune des Adrets et la station des 7 Laux.





Sur les Adrets, nous souhaitons rouvrir de vieux chemins afin d'éviter les portions de route pour les usagers des deux roues et piétons. Cela concerne notamment des chemins sur les secteurs suivants : le Moulin des Adrets, Les Alpets, Les Comptes et Le Col du Lautaret. Nous avons donc organisé une sortie de reconnaissance, avec Laurent Brunet-Manquat, pour les services techniques communaux, les élus, une technicienne de la Communauté de Communes (Justine Jacquot) et la société Mogoma.

Sur Prapoutel, il est question de privilégier plutôt des parcours en forêt ou petits chemins plutôt que les pistes d'exploitation. Cela concerne la partie basse Chanterelle-connexion Pipay, le Plan et Bois Cortillets ainsi que le secteur du Lac de la Jasse et Jasse dessus.

Les sentiers PDIPR partent de la plaine agricole de l'Isère en passant par les coteaux et forêts, jusqu'aux alpages et sommets de Belledonne et Chartreuse. Le territoire offre des paysages très variés.

950 km de sentiers sont ouverts à tous et à tous les niveaux pour pratiquer la randonnée à pied, à cheval, en VTT.

Claude Colnaghi, Valérie Cordier, Noël Petiot

Recevez les infos importantes par SMS ou par message sur votre téléphone fixe : inscrivez-vous !



La commune des Adrets adhère depuis le 1er juin 2020 à l'outil "Alerte Citoyens". Un dispositif mutualisé avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan, qui vous permet de recevoir gratuitement des alertes infos par SMS, MESSAGE VOCAL (téléphone fixe) ou encore par MAIL de la part de votre commune ou de la communauté de communes.

Comment recevoir les informations "Alerte Citoyens" des Adrets ?

- En vous inscrivant via ce formulaire en ligne : https://le-gresivaudan.alertecitoyens.com
- Ou à l'accueil de la Mairie, un agent pourra réaliser votre inscription pour vous.
- Ou via le formulaire attaché au dernier numéro du journal édité par la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Laurie Argoud-Martin

Commission Communication - Outils & Stratégie

Le 6 octobre dernier a eu lieu la première réunion ouverte de la commission communication.
Les axes de travail abordés :
1/ Identité graphique de la commune des Adrets, qu'est-ce qui fait sens ? Articulation Les Adrets/7 Laux.
2/ Refonte du site web *lesadrets.fr* : audit, analyse des besoins, cahier des charges, choix prestataire, déploiement…
3/ Refonte des outils « print » : lignes éditoriales, calendrier des parutions, refonte des maquettes.
4/ Modèle de Newsletter à travailler, ajuster…
5/ Autres outils à disposition : panneau lumineux, panneaux d'affichage, Alerte SMS, Facebook.

Concernant le site web https://www.lesadrets.fr il a été migré temporairement, dans une version allégée mais qui s'adapte aux différents formats d'écran, sur la nouvelle version de Google Site (plateforme actuelle sur lequel le site a été réalisé et hébergé), en attendant que la commission puisse choisir un nouveau prestataire pour la refonte de son site web en lien avec les besoins identifiés.

Néanmoins la commission souhaite vous demander votre avis sur quelques points, en ce sens vous trouverez ci-après le petit sondage, qui peut être aussi complété en ligne : https://cutt.ly/sondageadrets. Ainsi cela pourra aiguiller la commission dans les prises de décisions à venir.

Laurie Argoud-Martin pour la commission communication

Sondage "Communication"

La commission communication est en train de revoir la stratégie de communication de la commune et plus particulièrement son identité graphique (logo notamment). Dans cette perspective nous sollicitons l'avis de tous les habitants du village.

Votre e-mail ou téléphone : _____
Vous autorisez ainsi la Mairie des Adrets à vous contacter dans le cadre de ce sondage.

1/ Que représentent Les Adrets pour vous ?

2/ En 3 mots, selon vous qu'est-ce qui fait l'identité des Adrets aujourd'hui ?

3/ Entourez l'image qui correspond selon vous au logo actuel de la commune des Adrets ?

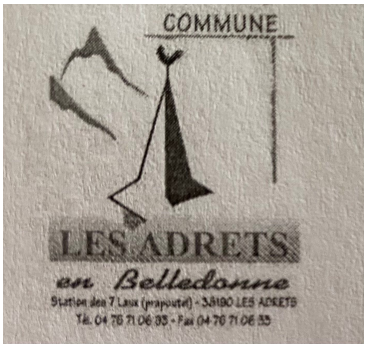





4/ Aujourd'hui comment vous informez-vous sur l'actualité de votre commune ?

☐ Journal Vivre aux Adrets ☐ Bref Mairie ☐ site web lesadrets.fr ☐ Newsletter Mairie

☐ Page Facebook de la Mairie ☐ Groupe Facebook Les Adrets en Belledonne

☐ Panneau lumineux école ☐ Alerte SMS/téléphone ☐ Bouche à oreilles ☐ Autres_____

5/ Considérez-vous être suffisamment informé sur votre commune et l'action municipale ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

6/ Par quel autre moyen aimeriez-vous être informé ? Avez-vous d'autres suggestions ?

Merci de votre participation, vous pouvez déposer ce sondage dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Carnet (au 15/12/2020)

NAISSANCES

ROFFET Airelle née le 22/08/2020 à Grenoble (Isère) Les Bruns
BOUSSUGES Oscar né le 12/11/2020 à Grenoble domicilié Le Pivot

MARIAGES

Rosalie BERTHIAUME & Cédric CHAUMAT le 25/08/2020
Emilie YILDIZ & Marc Antoine SCHNEIDER le 29/08/2020
Fabienne JORDAN & Olivier LEMAIRE le 19/09/2020

DÉCÈS

GAMMINO Maria décédé le 20/09/2018 à Echirolles (Isère), La Fournache
JEZEQUEL Jean-François décédé à MONTPELLIER (Héraut) le 25/12/2019, Villard-Bernard
BRUNET MANQUAT Thérèse-Marie veuve LOT décédée le 28/07/2020, Les Prés Communaux
BOISSEAU Yves décédé le 21/09/2020 à CLAMART (Hauts de Seine), en résidence secondaire aux Adrets
RIVENS Pierre, décédé le 18/10/2020 à La Tronche (Isère), Le Col des Ayes
DESPOULAIN Joël, décédé le 15/11/2020 à Bourg-lès-Valence (Drôme) Villard-Château

Santé

PHARMACIE DE PRAPOUTEL

Depuis le 13 novembre 2020, la Pharmacie de Prapoutel a ré-ouvert ses portes, en réponse notamment à la demande induite par la crise sanitaire actuelle.
Ouverture tous les jours 7/7 dont les dimanches et jours fériés de 10h à 12h30 et de 16h à 19h.
En cas d'urgence possibilité de contact au : 06 07 95 41 96 ou 06 71 06 05 21.

Martine Andreoni et Christian Agache

CABINET MÉDICAL DES 7 LAUX À PRAPOUTEL

Consultation de médecine générale, traumatologie, échographie.
Prise de rendez-vous en ligne : https://www.doc7laux.com ou par téléphone 04 76 08 19 60 (possibilité de téléconsultation).

Dr Richard LANGLOIS et Dr Antoine MALBAUT

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre la grippe aviaire dans les basses-cours

Le niveau de risque est passé de « modéré » à « élevé » en Isère et nécessite la mise en place de mesures de prévention dans les élevages d'oiseaux. Depuis la détection du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur deux cygnes aux Pays-Bas le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais également en Allemagne et au Royaume-Uni. L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages. Face à cette situation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a décidé de faire passer de « modéré » à « élevé » le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune en France dans les départements traversés par les couloirs de migration de ces oiseaux sauvages. Cette décision a été prise après information des professionnels des filières avicoles et de la fédération nationale des chasseurs et consultation de l'Office français de la biodiversité. L'Isère est concernée comme tous les départements rhônalpins.

A compter du 6 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires en Isère :

• claustration des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs ;

• interdiction des rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires, expositions avicoles) ;

• interdiction de faire participer des oiseaux originaires d'Isère à des rassemblements organisés dans le reste du territoire national ;

• interdiction des transports et des lâchers de gibiers à plumes ;

• interdiction d'utilisation des appelants ;

• surveillance quotidienne de la santé des oiseaux dans les élevages commerciaux ;

• interdiction des compétitions de pigeons voyageurs ;

• vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Des dérogations pourront être accordées au cas par cas, dans le respect des textes applicables, sur demande auprès de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (ddpp-spae@isere.gouv.fr). À ce jour, la France est indemne d'influenza aviaire.

La consommation des viandes de volailles, de foie gras et des œufs ne présente aucun risque pour l'homme. L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les oiseaux. Il est rappelé qu'un propriétaire d'oiseaux qui constaterait une mortalité anormale de ses animaux est tenu d'alerter sans délai son vétérinaire. La DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) de l'Isère, Service santé et protection animales et environnement, est à la disposition des éleveurs et des détenteurs d'oiseaux pour tout renseignement complémentaire (ddpp-spae@isere.gouv.fr).

Que dit la loi concernant la taille des arbres, arbrisseaux et arbustes ?

Selon l'article 671 du code civil : « *Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages,* ***qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.*** *Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.* »

Selon l'article 672 du code civil : « *Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire. Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.* »

On a besoin de vous

Amicale des Sapeurs Pompiers



Cette année, suite aux restrictions sanitaires actuelles, l'Amicale des Sapeurs Pompiers des Adrets s'adapte !

Un calendrier 2021 vous sera déposé dans votre boîte aux lettres, si vous souhaitez le conserver et soutenir comme avant l'association, deux solutions :

-> déposer l'enveloppe que vous trouverez prochainement dans votre boîte aux lettres, avec le coupon, dûment rempli directement dans la boîte aux lettres de la caserne (un récépissé vous sera adressé en retour).

-> faire un don en ligne via la plateforme sécurisée HelloAsso :
https://www.helloasso.com/associations/association-centre-d-incendie-et-de-secours-des-adrets-prapoutel/formulaires/1

Olivier Baroz, chef de caserne Les Adrets

Ça bouge !

Marché de Noël des créateurs & bricoleurs

Cette année, le marché aura lieu le 12 décembre, sur la place du village des Adrets de 10h à 17h30, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Une quinzaine d'exposants seront présents, et La Marmite proposera des boissons et plats à emporter.

Convivial et ouvert à tous : le Jardin Collectif



Vous suivez (de près ou de plus loin) le jardin collectif des Adrets, derrière la mairie ? Vous voulez jardiner un peu ? Vous vous demandez ce que c'est qu'un jardin collectif ? Vous vous demandez quel est l'intérêt d'un jardin collectif aux Adrets ? Nous sommes une dizaine d'habitants motivés, avec des projets à partager, et nous serons contents de vous retrouver ! Parmi nos idées, pêle-mêle :

* la création d'un espace convivial avec tables et chaises (ou bancs).

* l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie.

* l'installation de panneaux pour qu'on voit les limites du jardin et qu'on puisse mieux l'identifier.

* il nous manque des outils, comme une brouette. Nous pouvons amener nos propres outils plutôt que d'en laisser trop sur place. Cela peut permettre d'ailleurs de partager des bonnes pratiques sur l'entretien des outils, peut-être se les prêter aussi... Ce jardin a pour but de jardiner ensemble plutôt que chacun dans son coin, cela permet à ceux qui n'ont pas de jardin, de le partager, et à ceux qui en ont un de progresser, que nous apprenions des choses les uns des autres.

On se revoit dès qu'on re-déconfine !

Si vous voulez rejoindre cette démarche, contactez Céline cbardet38@gmail.com ou Antoine antoine.ancelet@gmail.com

Antoine Ancelet

Office de Tourisme Intercommunal Belledonne Chartreuse

A l'heure d'imprimer ce document, l'équipe d'animation du bureau d'information touristique de Prapoutel travaille activement sur la mise en œuvre d'un programme d'animations pour les vacances de fin d'année.

Nous attendons les dernières consignes sanitaires pour pouvoir valider nos propositions avec la préfecture de l'Isère.

Les animations et les activités permettront, à n'en pas douter, à nos clients vacanciers et visiteurs locaux de passer de très bons moments pour ces fêtes de fin d'année sur la station des 7 Laux.

Vous trouverez avec ce numéro du "Vivre aux Adrets" le nouveau guide pratique touristique HIVER-ETE 2021 : bonne lecture !

Site web : https://www.les7laux.com



Céline Chabert, Service Accueil Bureau d'Information Touristique de Prapoutel

Ecole en Fête

La tombola

Vous pouvez encore vous procurez des billets :
https://www.helloasso.com/associations/ecole-en-fete/evenements/tombola-ecole-en-fete
Hello Asso est une plateforme en ligne qui propose une solution sécurisée et adaptée pour les associations, mais bien entendu il n'y a aucune obligation !



Le tirage au sort aura lieu le 16 décembre prochain ! Et la distribution des lots se fera sur le parking de l'école le samedi 19 décembre de 9h à 11h !

Les cols en fête

Pour faire de cette période de Noël un moment magique et féérique, l'école en fête vous propose de partir en balade avec "Les cols en fête !"
4 promenades vous sont proposées par l'association :
- "Sur le chemin de Noël", au départ du village - 3,2km, soit environ 1h30
- "A la rencontre des lutins de la forêt", au départ du col du Lautaret - 2,8 km, soit environ 50 min
- "La balade du Père Fouras ", au départ du col des Ayes
- "La balade des apprentis sorciers", au départ des Blettières

Le principe : profiter au maximum de l'extérieur et de nos paysages si bucoliques, en partant à la découverte (ou redécouverte) de chemins au départ des 4 coins des Adrets ! Partager un moment convivial autour d'une balade famille en suivant le thème proposé ! N'hésitez pas à participer à la décoration avec les éléments que la nature met à disposition. Allez flâner, respirer, cueillir, fabriquer, photographier et faire travailler vos méninges en famille !

Par ailleurs, si vous souhaitez à votre tour partager une balade, n'hésitez pas à nous envoyer vos parcours préférés. Les Cols en Fête, c'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux sentiers, à deux pas de chez nous...
Contact : ecolenfete@gmail.com

Christie Puygrenier, Présidente de Ecole en Fête

La bibliothèque

Votre bibliothèque ouvre à partir de ce mercredi 2 décembre, aux jours et horaires suivants : **Mardi de 16h30 à 18h30, Mercredi de 9h30 à 12h30, Samedi de 10h à 12h.** Port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition. Nous ne pouvons pas vous accueillir à la bibliothèque. Nous vous accueillerons dans le petit local en bois de la cour de l'école, avec une présentation des nouveautés et coups de cœur. 1 lecteur maximum à la fois dans le local (ou une seule famille). L'attente se fait dans la cour. Vous pouvez aussi faire des réservations si vous le souhaitez pour que nous puissions préparer à l'avance vos livres. La navette a repris du service.

Mais vous pouvez bien évidemment faire votre choix sur place. Et nous demander des livres que nous pourrons aller chercher dans la bibliothèque. La bibliothèque sera ensuite fermée du 24/12 au 04/01.
Contact : bibliotheque.abab@laposte.net

A la rencontre de la Campanaise !

La Campanaise est une association créée de longue date au sein du village et dont vous avez peut-être déjà entendu parler... Cette association est souvent dite « association communale » car son conseil d'administration intègre des élus municipaux en son sein.

Son rôle, jusqu'ici défini, est de soutenir et d'être garant de la mise en valeur d'un ensemble de biens historiques naturels, culturels et patrimoniaux représentatifs de notre village et de ses modes de vie. Ainsi La Campanaise fut jusqu'ici le support d'un certain nombre de manifestations qui ont eu lieu dans notre village : la fête d'automne, le banquet pentu, les veillées en Belledonne, le spectacle annuel de la MC2 hors de ses murs. Elle fut également le soutien d'activités théâtrales, et autres évènements culturels.

Tous ces évènements ont marqué la vie de notre village et doivent se poursuivre, ou mieux encore s'enrichir de nouvelles initiatives ! Pour cela la nouvelle équipe municipale lance une nouvelle campagne d'information, et donc de renouvellement de cette association ! Son objet premier serait de fédérer l'ensemble des associations et tout habitant des Adrets désireux de proposer ou de participer à tout événement culturel, social, sportif ... visant à développer la vie du village. La Campanaise est en mesure d'apporter à ses adhérents et pour tout évènement retenu, un soutien logistique, en matière de communication, de prêt de matériel et éventuellement un soutien financier.

Peut devenir adhérent :
- Toute personne habitant la commune qui propose une activité ouverte au public.
- Toute personne des Adrets qui souhaite s'investir dans les manifestations locales soutenues ou organisées par la Campanaise.
- Toute association locale, au travers de son président ou de d'un membre désigné.

L'avenir de La Campanaise (son rôle, ses valeurs, sa place au sein de notre vie locale) nous appartient !
Si l'avenir de cette association vous intéresse, si vous souhaitez apporter des idées, si vous avez des questions, l'Assemblée Générale qui installera son nouveau Conseil d'Administration aura lieu début d'année 2021, nous vous tiendrons informés.

Valérie Cordier



9 JANVIER - 11H

MME LE MAIRE, SON CONSEIL MUNICIPAL
ET LE PERSONNEL COMMUNAL
PRÉSENTERONT LEURS VOEUX DANS
LE PARC DE LA MAIRIE.